



LE PUIITS D'HIVER
lieu d'église en rural

Feuille de Chou - N°86 – JUIN 2023

ÉDITORIAL

De Marie-Aleth à Bernadette...

Lors de l'AG du 2 avril, le conseil d'administration du Puits d'Hiver a été renouvelé avec l'entrée de Bernadette Daguin, Bernadette Dewaele et Céline Fauchoux. Un grand merci à elles trois de cet engagement. Suite à un « processus d'élection sans candidat », Bernadette Daguin a accepté de prendre le relais de la présidence. Cela a été l'occasion d'un partage sur les objectifs de ce mandat de présidence, avec une volonté forte de collégialité. Ce renouvellement du CA sera l'occasion d'expérimenter de nouvelles façons de travailler en CA, en lien avec les commissions, et d'un apport d'idées et regards neufs.

Je remercie vivement tous ceux qui ont soutenu ma mission à la présidence par des retours encourageants, tous les membres du CA et des commissions.

Un grand merci à :

Marie-Do qui prend une part importante de la gestion de l'agenda et du lien avec Gabriel ; Philippe et Jacques qui ont réalisé le travail de comptabilité-finances;

Jean qui tient à jour les comptes rendus et suit les travaux;

Laurence pour le relevé du courrier et son soutien;

Christian pour la coordination de la Feuille de Chou entre autres;

Maryline pour la coordination de la commission projet et les membres de la commission projet qui nous ont aidé à faire aboutir les idées de la journée de lancement ;

Marie-Agnès pour la coordination de la commission « habiter le lieu » et toutes les personnes qui y participent pour entretenir la maison et l'extérieur afin que ce soit un lieu agréable et vivant ;

Nathalie et David, qui en tant que locataires, contribuent à l'accueil des groupes et à la bonne gestion des locaux.

J'ai été très admirative, touchée et nourrie par la qualité des cafés à thème et conférence depuis le début de l'année 2023, la qualité de présence et de parole des intervenants et l'investissement de ceux qui ont préparé. Cette qualité a une grande valeur, nos actions étant à la mesure des énergies disponibles.

Marie-Aleth

Vous trouverez dans ce journal un dossier sur la question importante du **projet de loi sur la fin de vie.**

Nous avons rassemblé beaucoup de monde salle Marie Noël à Auxerre autour de ce sujet le 3 mars 2023

GROUPE LECTURE

Arrivée de Bernadette

Tout d'abord, grand merci à Marie-Aleth pour ces trois années passées à animer l'équipe du Puits d'Hiver.

Pour ma part, attachée au Puits d'Hiver et à l'esprit des Frères des Campagnes depuis plus de 30 ans, je reprends le flambeau avec sérénité, fraternité et simplicité, avec une équipe qui, partiellement renouvelée, apportera de nouveaux regards

L'équipe a encore des défis à relever quant à l'avenir du Puits d'Hiver et c'est dans le dialogue, la créativité, la richesse et la diversité des apports de chacun que nous serons amenés à trouver des chemins nouveaux pour pérenniser le Puits d'Hiver, lieu d'Église en rural, espace de dialogue, lieu d'expérimentation et de formation.

Nous venons d'une histoire de plus de 30 ans, d'un projet élaboré il y a quelques années, d'orientations claires. Il reste à l'adapter à la situation d'aujourd'hui dans un esprit de co-construction, d'ouverture aux périphéries, tout en continuant à avoir à cœur de faire rejaillir la richesse de ce que nous vivons à la lumière de l'Évangile vers et avec d'autres.

Bernadette Daguin

FOI ET RELIGION dans une société moderne

Nous sommes une dizaine à participer au groupe lecture du lundi après-midi.

Les séances ont lieu de 14 h 30 à 16 h 30.

La méthode de lecture, consiste à lire tranquillement chez soi quelques chapitres d'un ouvrage, puis nous nous retrouvons le 2^{ème} lundi du mois pour échanger nos ressentis, nos questionnements, ce à quoi cela nous renvoie personnellement.

Cette manière d'opérer, riche d'échanges, nous permet d'enrichir notre pensée et notre réflexion, surtout en cette période, où l'Église vit un certain nombre de turbulences.

Actuellement nous lisons:

Foi et religion, dans une société moderne.

Le cardinal Joseph De Kesel fit le même pari que le pape François face aux phénomènes contemporains -- déjà anciens -- de la sécularisation, de l'indifférence religieuse et de l'affaiblissement institutionnel : ce n'est pas par une culture de la confrontation ni par une tentative de revivre un passé révolu que le christianisme peut retrouver de l'audience et des couleurs en Europe, sinon il risque de s'isoler et de se couper du monde. Le salut de la mission universelle de l'Église dépend plutôt de son aptitude à faciliter une culture de la rencontre et du dialogue avec tous ceux qui veulent humaniser la société moderne et refusent la marginalisation de la religion de la sphère publique.

Les premiers échanges ont été très enrichissants entre nous et les 3 prêtres qui composent notre groupe.

Un appel est fait pour que cet ouvrage puisse être partagé par le plus grand nombre.

Alors rejoignez-nous !

Bernadette DAGUIN

Pause spirituelle

Nous étions 10 à nous retrouver au Puits d'Hiver, le jeudi 10 novembre 2022, pour une journée de pause spirituelle sur le thème de la gratitude.

L'intention de ces journées est que chacun(e) avance sur son propre chemin en lien avec les autres. Pour soutenir et accompagner cette démarche:

- des textes en lien avec le thème,
- des propositions pour se recentrer, rejoindre son intériorité, des temps de silence, la proximité de la nature.
- une plongée dans l'Évangile pour y trouver une Parole vivante et nourrissante pour nous, aujourd'hui.
- des temps de partage.

Voici quelques phrases ou mots écrits, par les participants, au fil de la journée sur un panneau intitulé: "Ce qui me donne de l'élan":

Le soleil La relation avec l'autre
Être en lien Être au service
Rien n'est plus contagieux que la joie
L'Amour infini
Temps personnel, le matin

Grogner ou sourire, à nous de choisir les graines que nous allons laisser flétrir et les graines de sourire que nous faisons germer.

Je ne pourrais être qui je suis sans la contribution des autres.

Gratitude Gratuité Grâce
Reconnaissance Merci
Gratitude pour ceux que tu as mis sur ma route
pour me faire progresser.
Gratitude pour la terre et ceux qui la travaillent.
L'infiniment petit peut devenir grand, merci !

"L'oiseau est entièrement présent à ce qu'il fait. Il ne fait rien d'autre que chanter.

Et si c'était cela "Rendre gloire" à Dieu? Être présent à ce qu'on fait, accomplir ce pourquoi on est fait, de tout cœur, consciencieusement, simplement, naturellement, humblement, là où on est.

Lu dans la revue Vie Chrétienne nov/déc 2021.



Maryline CLOUET

café à thème du 12 mars 2023 avec Michel Deheunynck

Nous étions une cinquantaine à nous retrouver ce jour-là au Puits d'Hiver.

Le temps a été partagé à égalité entre l'intervention de Michel et les nombreuses questions ou simples prises de parole des participants.

Michel DEHEUNYNCK est médecin retraité de la Santé Publique, prêtre vivant en Seine-St-Denis. Il a été, à la demande de son évêque, accompagnateur spirituel à l'hôpital psychiatrique de Ville Evrard de 2011 à 2018. C'est à la demande de ce même évêque qu'il a publié les homélies nécessairement courtes qu'il a faites au cours de ces 7 années.

Cette intervention était une double ouverture pour Michel :

- Première fois qu'il intervient hors des réseaux du Parvis dont fait partie NSAE
- Première fois qu'il intervient en milieu rural.

Le titre de son livre : La périphérie, un boulevard pour l'Evangile ?



Qu'entend-on par « périphérie » ?

Il n'y en a pas une mais cinq :

- La souffrance mentale qui isole, écarte socialement
- La psychiatrie qui est le parent pauvre du système de santé
- La Seine-St-Denis avec l'image négative qu'elle trimbale, malgré sa jeunesse et sa grande richesse interculturelle.
- La périphérie en Eglise. Les réunions ne sont pas internes au système, mais dans la vie, sans convenances, sans routines sacralisées. Le lieu de la foi est au coeur de cette vie, peut-être profane mais partagée en humanité.
[Mais le peuple de Dieu en marge ne serait-il pas moins périphérique que les communautés locales ?]
- Une périphérie personnelle, la périphérie des prêtres au travail par rapport aux nouvelles générations de prêtres pieusement recentrées. Cette nomination auprès de ceux qui veulent reconquérir leur vie a réhabilité Michel dans sa vocation.

En fait, notre foi n'est chrétienne que si elle est périphérique.

- Michel rappelle que les personnes soignées en hôpital psychiatrique ne sont pas déficientes, mais perturbées, dissociées dans leur personnalité. L'hôpital n'est pas sectorisé par pathologie. Il y a donc cohabitation de tous les malades et l'aumônerie est un lieu où les personnes peuvent se recueillir, mais aussi se connaître, échanger, créer des liens.

- Les malades n'ont pas besoin de compassion mais d'émancipation. « Lève-toi »
- Dans cette dynamique, il s'agit d'accompagner et pas de faire à la place. Nos hôtes, nos maîtres sont les malades.
- Accompagner, c'est aussi se laisser interpeler par les malades :

« Pourquoi vous priez pour les morts, c'est pour les vivants qu'il faut prier ! »

« Vous êtes un prêtre, pourquoi vous ne portez pas de croix ... ma croix, elle est dans mon cœur ... il faudrait que tous les prêtres soient comme vous. »

- La laïcité du service public, c'est un atout, un gage d'authenticité pour un témoignage de foi. Le prêtre est un travailleur du sens spirituel, qui donne du sens à la vie.

D'autres chemins de foi

- Avec une population majoritairement jeune, il faut choisir d'autres chemins de foi que la tradition religieuse. Une communion dans l'accueil.
- Avec ces personnes, il est impossible de commencer la messe par « c'est ma faute »
- Il faut distinguer la relation à Dieu et les règles de la religion.
- La périphérie serait-elle le lieu de l'Eglise de demain ?
- Il faut libérer l'Évangile de l'habit religieux qui lasse, déçoit ...
- Retrouvons une foi humanisée, humanisante. Cessons de sacraliser !
- Une foi plus relationnelle que cultuelle. Ce sont les liens avec les autres, avec Jésus reconnu comme ami qui sont constitutifs du baptême.
- C'est l'Évangile qui fait vivre dans la foi, pas le droit canon.
- L'Évangile, c'est un projet de société. Il ouvre des chemins de sens dont le monde a tant besoin.
- « Je voudrais que Dieu pardonne à ma mère ce qu'elle m'a fait parce que moi je n'y arrive pas » La foi émerge de la vie. L'Évangile nous sort de la norme.



Après cette intervention bousculante, un temps de silence suivi de nombreuses réactions et questions que nous n'avons pas notées, mais la joie se lisait sur les visages « libérés ? » de ceux qui sortaient. Certains sont restés pour vivre une célébration eucharistique simple et vivante.

*Chantal Rouau
Françoise Henault
Henriette Gibouin*

Café à Thème « Addicte à l'espoir »

La violence nous incite à détruire des ponts et à construire des murs.

La non violence nous invite à déconstruire les murs et à construire des ponts

Jean-Marie Muller

Le 15 janvier 2023, **Rachel Lamy** est venue au Puits d'Hiver témoigner de ses rencontres avec des personnes engagées dans la non violence.

Provoquée très jeune par la violence, Rachel est habitée par ces questions :

- Comment se reconstruire après avoir vécu le pire ? - Comment découvrir la force du pardon ou penser à des chemins de réconciliation ?
- Comment guérir nos blessures ?

Pour comprendre elle est partie sur les routes du monde (Balkans, Liban, Palestine, Maroc, Rwanda, Congo, Kenya, Afrique du Sud, Inde, Philippines, Réunion, Brésil). Elle a écouté des *jardiniers de la paix*, qui l'ont transformée et confirmée dans son engagement. Son récit, coloré et rempli d'initiatives, d'expériences vécues, a touché tout l'auditoire qui aurait aimé poursuivre le temps de dialogue avec elle.

Les freins et les atouts provoqués par ce positionnement ne sont-ils pas aussi les nôtres ? Les semences d'espoir partagées nous ont redit que l'humanité a des capacités de se relever. L'appel de la vie est là, même dans les apparentes impasses. Un café à thème qui nous a fait du bien.

Rachel Lamy a publié un livre, à la fois réflexion et carnet de route, (*Addicte à l'Espoir*, Salvator 2022, 240 p, 20 euros). L'auteure, éducatrice spécialisée, est licenciée en psychologie, formée aux techniques de communication non violente et à l'intervention civile de paix. Elle est également rédactrice en chef de la revue *Alternatives non violentes* et formatrice au sein des Brigades internationales de la paix.

Jean-Louis Lejay (89)

Rencontre de Carême avec les partenaires du CCFD Terre Solidaire

Cette année, l'Yonne ne recevait pas de partenaire physiquement, mais le 23 mars, nous avons eu la possibilité d'organiser, une soirée partout en Bourgogne Franche Comté en visioconférence avec l'association Sadaka Reut de Palestine, partenaire du CCFD Terre Solidaire .

Nous étions une dizaine à participer à cette soirée organisée conjointement par le CCFD Terre solidaire, la paroisse Ste Trinité et le Puits d'Hiver.

Après le repas partagé, Alice Barthélémy, qui suit les travaux du Partenariat international nous a parlé de la rencontre d'accueil des partenaires où elle a participé, et témoigné de la richesse des échanges. Ceux-ci permettent de mieux appréhender la réalité du vécu des programmes et de leurs motivations

Lors de la visio sont intervenues Alice Champeix, chargée de mission au CCFD et Raia, palestinienne engagée à Sadaka Reut. Elles nous ont fait découvrir cette association, l'importance de celle-ci, qui vise à rapprocher les palestiniens israéliens et les jeunes juifs israéliens. On parle souvent de palestiniens qui vivent dans les territoires mais on oublie parfois que des palestiniens qui ont la nationalité israélienne vivent en Israël, mais se côtoient difficilement et surtout n'ont pas accès aux mêmes droits.

Sadaka Re'ut (« amitié » en arabe et en hébreu) est une association créée par des étudiantes et des étudiants juifs et arabes. Elle prône la construction d'une société basée sur des valeurs de justice, d'égalité, de tolérance religieuse, de multiculturalisme et de non-violence. Elle s'adresse à des jeunes palestiniens et israéliens issus de quartiers défavorisés. Elle mène des projets qui leur permettent de réfléchir et de travailler ensemble à la transformation de la société, et au vivre ensemble.

Une occasion de mieux connaître cette région toujours en conflit et où l'espoir de paix n'est pas toujours évident à garder.

Bernadette Daguin

SILLON RURAL

A la suite de notre rencontre du 1^{er} octobre 2022 quelques chiffres du recensement de l'agriculture de 2020 nous posent des questions.

Il ne reste plus que 3635 exploitations agricoles, 47 % sont en exploitation individuelle et 53 % en sociétés diverses.

La moyenne en surface est de 114 ha. Les exploitations en agriculture biologique sont en forte hausse 194 en 2010, 520 en 2020. 53 % des agriculteurs ont plus de 50 ans. Pour l'avenir 893 agriculteurs ont répondu qu'ils n'avaient pas de successeurs.

Nous allons vers un agrandissement des exploitations qui risque de modifier la vie de nos communes rurales ! L'espoir est que plusieurs jeunes se lancent dans des productions de vente directe mais vu la population de l'Yonne ce n'est une chance que pour quelques-uns.

Jean Marie SAPIN

« Une agriculture sans agriculteur, pour quel univers ? »

C'était le titre d'une rencontre organisée le vendredi 9 juin par le Cercle Condorcet d'Auxerre autour du livre de Bertrand HERVIEU, et la participation de Pascal DIBIE, ethnologue qui a travaillé sur le village de Chichery (« le village retrouvé » et « le village métamorphosé ») et de Jean Marie SAPIN, agriculteur à la retraite, militant, membre fondateur du GAEC de Chichery... et du Puits d'Hiver !

La soirée a commencé par un extrait du film que M. DIBIE a réalisé sur le parcours de Jean-Marie SAPIN, syndicaliste et catholique croyant. Ce film, passionnant, est disponible sur YouTube par le lien <https://youtu.be/l1mL-Dy410Q> A voir absolument !

Bertrand Hervieu, sociologue, a présenté son livre « une agriculture sans agriculteurs » au titre un peu provocateur. Il l'a écrit suite au recensement agricole de 2020.

Voici quelques éléments très succincts :

Les moyennes peuvent être trompeuses et laisser croire qu'il y a eu peu de changements depuis 10 ans (les terres sont passées de 52 ha à 60 ha par exploitation). Mais les agriculteurs sont passés de 50 % de la population à 1,5 %

et sur environ 380 000 exploitations les 80 000 plus grandes couvrent la moitié des surfaces agricoles et donnent la moitié de la production ; et si 30 % des exploitations restent familiales, on voit de plus en plus des formes sociétales (SA ; EARL ; SEP ; ...) et de sous-traitance avec un développement du salariat.

On constate que plus la concentration des terres augmente, plus les formes juridiques deviennent différentes et plus les revenus se révèlent inégaux, depuis les exploitations en faillite jusqu'à celles qui rapportent 80 000 € par an !

Bertrand Hervieu nous présente **les trois révolutions qui, à ses yeux, ont façonné le monde agricole actuel** :

- en 1870 quand Gambetta a donné accès à la propriété terrienne pour rompre avec le système monarchique,

- avec la JAC , dès 1930, la terre est devenue un « outil de travail », avec des slogans comme : « la charité doit se faire technicienne »

en 1946 avec la création de l'INRA, la diffusion du fermage

en 1960-62 la dé-cohabitation des générations et aussi l'idée de produire des matières premières pour l'agrobusiness . C'est l'époque de la PAC (Politique Agricole Commune) et des prix garantis... au niveau européen ...

- en 1992, après la mise en place de l'OMC, les prix se sont alignés sur le marché mondial ; il s'agit alors de favoriser les exportations et la concurrence est mondiale...

Aujourd'hui, selon M. Hervieu, le monde agricole se présente sous 3 pôles :

- une agriculture de couples, plutôt production animale (17%)
- des micro-exploitations autour du maraîchage et de productions spécifiques
- les céréales et les matières premières agricoles, en lien avec le marché mondial.

Suite à cet exposé, un **débat**, très intéressant, a permis d'évoquer des thèmes comme :

- toute la société, chacun, chacune, se donne un droit de regard sur l'utilisation de la terre agricole. Voir les débats autour des grandes bassines, des champs de panneaux voltaïques, des tracés d'autoroute, des constructions de zones commerciales ou industrielles ou artisanales, ...
- la terre est très surveillée par les satellites, les balisages GPS, ...
- l'accès à la terre pour les jeunes désireux de s'installer est un parcours du combattant... les SAFER qui gèrent cela sont devenues des SA et ne sont plus des institutions publiques... « Terre de Liens » est venue changer un peu la donne ...mais il a fallu du temps...
- le salariat augmente...
- l'importance de la formation des jeunes agriculteurs sur « produire autrement » (tout le monde s'accorde aujourd'hui sur les dangers sanitaires des grandes monocultures sur des parcelles trop grandes...)
- le monde rural est habité par une majorité de non-agriculteurs... La cohabitation est parfois difficile par manque de lieux d'échanges de paroles pour élaborer des projets ou résoudre des tensions inévitables...

Christian Canavesio

PROJET de LOI sur la FIN de VIE

conférence-débat du 3 mars 2023

intervenants : Docteur D. ROYER

Docteur D. BOUTEROLLE

Mme L. CASTELLETTA

Quelques repères sur la législation actuelle *(Dr D. Royer)*

Depuis la Loi Kouchner de 1999 garantissant le droit d'accès aux soins palliatifs pour tous, un important arsenal d'évaluation et réglementaire encadrait les deux lois princeps de l'accompagnement des patients souffrant d'une pathologie incurable en fin de vie : la *Loi Leonetti* du 22 avril 2005 et la *Loi Claeys-Leonetti* du 2 février 2016.

Ces deux lois faisaient écho à des situations de fin de vie dramatiques hautement médiatisées (affaire Humbert), déclinant un enjeu social et politique de l'accompagnement de fin de vie mais aussi des enjeux économiques, démographiques, juridiques, humanistes ou spirituels.

Elles scellaient le principe de l'autonomie des citoyens dans l'accompagnement de leur fin de vie, insistant sur la singularité des sujets, mais aussi la subjectivité des patients dans le processus décisionnel, ces derniers étant invités à exprimer leur avis sans se limiter à l'expression consciente et immédiate des souhaits.

De partenaire « cible » dans le processus d'accompagnement, le patient devenait « décisionnaire », rouage à part entière du processus décisionnel, que ce soit le refus d'un traitement ou d'une investigation ou encore l'accès à la sédation.

Ces deux lois visaient en outre un approfondissement de la collégialité, assurant une communication interprofessionnelle renforcée qui donne sa place à chacun des acteurs de la décision (médecin, membres de l'équipe paramédicale, patient).

De l'interdiction de toute obstination déraisonnable et du droit (possibilité) d'interrompre ou de ne pas entreprendre de

traitements jugés «inutiles» ou disproportionnés, ou n'ayant d'autre effet que le seul maintien artificiel de la vie, après décision collégiale et consignation dans le dossier patient (*Leonetti 2005*), la loi évoluait vers l'impérieuse nécessité de lutter contre l'obstination déraisonnable, transformant cette possibilité en un devoir, une obligation de ne pas entreprendre ou poursuivre ces traitements «inutiles» ou disproportionnés (*Claeys-Leonetti 2016*).

Ainsi, du devoir de respecter la volonté de la personne de refuser un traitement, du droit à désigner par écrit une personne de confiance, et des modalités de rédaction de directives anticipées mais limitées à 3 années (*Leonetti 2005*), la Loi Claeys-Leonetti rendait obligatoire le respect de la volonté du patient en fin de vie, tout en renforçant le statut et le rôle de la personne de confiance, rendant les directives anticipées sans limite temporelle révisables à tout instant, dans un sens ou dans l'autre.

Par ailleurs, l'évolution législative introduisait le concept du double effet dans la pratique sédative, autorisant, sous conditions, l'usage de traitements sédatifs dans l'intention de soulager une souffrance réfractaire au prix toutefois d'une accélération probable de la fin de vie.

La Loi Léonetti instaurait donc un droit au « laisser mourir », garantissant le devoir de sauvegarder la dignité du patient et la qualité de fin de vie par le maintien de soins de confort et d'accompagnement de la personne. La loi Claeys-Leonetti donnait elle le droit à une **Sédation Profonde et Continue Maintenu Jusqu'au Décès** (SPCMJD), souvent associée à une analgésie et à l'arrêt des traitements de maintien artificiel en vie. Cette sédation terminale devenait accessible selon une procédure collégiale, inscrite dans le dossier du patient.

Personne de confiance

La désignation d'une personne de confiance (PC) sert à exprimer la volonté de la personne relative à sa fin de vie, au cas où celle-ci ne serait plus en mesure de le faire. La personne de confiance accompagne la personne dans ses démarches, peut assister aux entretiens médicaux, et aide le patient dans les décisions à prendre.

Le témoignage de la PC prévaut sur celui de l'entourage pour guider le médecin dans ses prises de décisions.

Toute personne majeure peut désigner une PC. Le majeur *sous tutelle* peut désigner une PC après autorisation du juge ou du conseil de famille s'il est constitué. Si la désignation de la PC est antérieure à la mise sous tutelle, le conseil de famille ou le juge des tutelles peut soit confirmer la mission de cette personne, soit révoquer cette désignation. Le majeur *sous curatelle* peut désigner sa PC.

La désignation d'une personne de confiance n'est pas obligatoire mais demeure possible à tout moment. Cette désignation se fait par écrit et doit être cosignée par la personne désignée. Cette désignation est révisable et révocable à tout instant.

Directives anticipées

Les directives anticipées (DA) indiquent les souhaits de la personne sur sa fin de vie, lorsqu'elle ne sera plus en mesure d'exprimer sa volonté, en matière de : poursuite, limitation, arrêt, refus de traitement ou d'acte médical. Elles sont rédigées par toute personne majeure : non obligatoires, elles sont révisables et révocables à tout moment et n'ont plus aucune durée limitée de validité.

Sont concernés par ces directives anticipées :

- Toute personne majeure, saine, demandeuse d'information sur la prise en charge de sa fin de vie et souhaitant écrire ses désirs : c'est le principe d'autonomie,
- Tout sujet majeur atteint d'une maladie chronique (insuffisance cardiaque, respiratoire, rénale...) confronté à des hospitalisations répétées ou le grand-âge,
- Tout sujet majeur atteint d'une maladie grave évolutive : cancer, maladie neurodégénérative... pouvant décompenser ou s'aggraver à tout moment.

Le sujet majeur sous tutelle (sous conditions) ou sous curatelle a également possibilité de désigner une personne de confiance.

Les DA se font sur papier libre ou divers modèles-type, selon que la personne se sait atteinte ou non d'une affection grave au moment où elle les rédige. Elles mentionnent quelques données obligatoires (noms, prénoms, date et lieu de naissance), et doivent être datées et signées par la personne qui les écrit. Une personne qui serait dans l'incapacité d'écrire ses DA peut faire appel à 2 témoins désignés par cette personne et qui doivent être présents et signer les DA déclarées.

Reste le problème incomplètement résolu de l'accessibilité aux DA : Dossier Patient Unique ? Carte vitale ? Portefeuille du patient ? Médecin traitant ? Personne de confiance ? Il importe donc d'en faire connaître leur existence.

Les DA peuvent être précises dans leur contenu : les situations les plus redoutées sont habituellement la douleur, l'angoisse, l'asphyxie. Ainsi, les DA peuvent faire état de ce qui n'est pas souhaité (manœuvres de réanimation, sonde d'alimentation, trachéotomie, respirateur artificiel, transfusion...) ou au contraire désiré (bouche propre, massages, sommeil, anxiolyse...). Elles peuvent également mentionner les conditions espérées pour la fin de vie (présence de proches, accompagnement spirituel, rites, lieu de fin de vie, etc.).

Les directives anticipées sont contraignantes : elles s'imposent au médecin pour toute décision d'investigation, d'intervention ou de traitement, sauf :

- En cas d'urgence vitale, le temps nécessaire à une évaluation complète de la situation
- Si elles apparaissent inappropriées ou non conformes à la situation médicale

Lorsque la personne n'est plus en mesure d'exprimer sa volonté concernant ses souhaits pour sa fin de vie, les DA priment sur l'avis de la personne de confiance, la famille ou les proches. En l'absence de DA, le médecin recueille le témoignage de la personne de confiance ou de la famille (avis consultatif) : c'est un préalable indispensable avant la mise en place d'une procédure collégiale.

La procédure collégiale est un recours médical obligatoire lorsque la personne en fin de vie est hors d'état d'exprimer sa volonté et qu'une limitation ou un arrêt de traitement est

envisagé, lorsque le médecin refuse d'appliquer des DA qu'il considère inappropriées ou non conformes à la situation médicale, ou encore lorsqu'une sédation profonde et continue maintenue jusqu'au décès est envisagée.

Sédation Profonde et Continue Maintenu jusqu'au Décès (SPCMD)

La SPCMD pourrait se définir comme la suspension de la conscience jusqu'au décès ou encore « *le droit à dormir plutôt que souffrir avant de mourir* ».

A la demande du patient d'éviter toute souffrance et de ne pas subir d'obstination déraisonnable, une SPCMD peut être mise en œuvre dans les cas suivants :

- Lorsqu'un patient affligé d'une affection grave et incurable, avec un pronostic engagé à court terme, présente une souffrance réfractaire aux traitements,
- Lors de la décision du patient atteint d'une maladie grave et incurable d'arrêter un traitement et que cette décision engage son pronostic vital à court terme et/ou est susceptible d'entraîner une souffrance insupportable
- Lorsque le patient ne peut pas exprimer sa volonté et, qu'au titre du refus de l'obstination déraisonnable, le médecin arrête un traitement de maintien en vie.

Les soignants s'accordent à dire aujourd'hui qu'environ 95 % de toutes les douleurs peuvent être soulagées, alors que 60 à 65 % de patients meurent encore dans un contexte douloureux : insuffisance de la culture palliative, problème de la formation des médecins, insuffisance des structures d'accueil, etc. Il reste de façon évidente des situations extrêmement difficiles, environ 5 % des cas, tant les douleurs sont complexes et multifactorielles. Et c'est précisément dans ces situations extrêmes qu'il y a possibilité et indication d'avoir recours à la sédation, dans ses nombreuses gradations.

Il y a, dans le débat public orienté actuel, non seulement une volonté d'établir une confusion entre soins palliatifs et euthanasie, mais également une tentative d'amalgamer euthanasie et sédation, alors

que ce sont deux réalités bien différentes, à plusieurs égards.

L'intention de l'euthanasie est de provoquer la mort, alors que l'intention de la sédation est de soulager un ou plusieurs symptômes. Le processus de l'euthanasie est de garantir la mort par l'injection d'un produit létal, alors que le processus de la sédation est d'administrer des substances médicamenteuses qui doivent s'ajuster aux besoins du patient par une évaluation régulière et rigoureuse du processus. Le résultat de l'euthanasie est la mort alors que celui de la sédation est une meilleure qualité de vie.

La première interrogation est : que nous demande vraiment le patient ? Désire-t-il réellement que l'on mette fin à ses jours ou souhaite-t-il être soulagé et accompagné ? Envisager l'euthanasie comme étant le seul moyen de soulager une douleur réfractaire n'est pas forcément la réponse que les malades attendent. Dans la plupart des cas, les patients demandent une meilleure qualité de vie plutôt qu'un « arrêt de vie ».

Avant l'instauration d'une SPCMD, pour chaque situation aussi complexe que singulière, il importe d'écouter, de comprendre et d'analyser la demande du patient. Les conditions prévues par la loi doivent être réunies : respect d'une procédure collégiale impliquant médecin du patient, équipe de soins, avis motivé d'au moins un médecin extérieur à l'équipe et information loyale du patient et des proches. La mise en œuvre d'une SPCMD est consignée par écrit dans le dossier du patient.

Le traitement de référence est un médicament sédatif-anxiolytique, le midazolam, de bonne tolérance, sûr, au besoin réversible, avec peu d'effets secondaires. La SPCMD une fois instaurée fait l'objet d'une surveillance et d'une évaluation très régulières, tant dans la profondeur de la sédation que dans le degré de soulagement du patient et des éventuels effets secondaires. Parallèlement, seuls les traitements et mesures d'accompagnement participant au maintien du confort du patient sont poursuivis, notamment les antalgiques. L'hydratation et la nutrition artificielle sont également considérés comme des traitements de maintien artificiel en vie et doivent être

interrompus lors de l'instauration d'une SPCMD.

La mise en œuvre d'une SPCMD s'accompagne obligatoirement d'un soutien des proches et des professionnels concernés.

Ainsi donc, la SPCMD est une pratique sédative légale, instaurée de façon collégiale, au service de la personne en situation palliative avancée, dans le seul but de diminuer ou de faire disparaître la perception d'une situation vécue comme insupportable par le patient, au prix d'une baisse de la vigilance pouvant aller jusqu'à la perte de conscience. L'encadrement légal de cette loi identifie le risque de dérive, dans un sens (euthanasie) ou dans l'autre (négligence d'indication).

Docteur ROYER

Parlons éthique : le droit à choisir de mourir dignement ?

D. Boutrolle - Carême 2023

Nous sommes **tous concernés** par la fin de vie et celle de nos proches, mais tous ne sont pas impliqués de la même façon (les soignants).

La fin de vie en France est encadrée par **deux lois**, la loi **Léonetti** de 2005 puis la loi **Claes-Léonetti** de 2016 qui la complètent : elle favorise les soins palliatifs, autorise la sédation profonde et continue jusqu'au décès sans intention de donner la mort, et renforce les droits des patients (directives anticipées contraignantes, personne de confiance).

Cependant une requête en faveur d'une « **aide active à mourir** » s'est imposée dans le débat public peut-être sous la pression de l'ADMD, notamment lors de la campagne électorale d'E. Macron en mars 2022. Il s'agit d'ouvrir la possibilité d'aide médicale à mourir soit par euthanasie soit par assistance pharmacologique au suicide pour des certains patients dont le

pronostic vital est engagé mais à moyen terme.

Le Comité Consultatif National d'Éthique considère en son avis 139 de septembre 2022, « *qu'il existe une voie pour une application éthique d'une aide active à mourir, à certaines conditions strictes* ». Un groupe a émis des réserves sur cet avis et a refusé de le valider.

Récemment la **Convention citoyenne** réunie pour répondre à la question : « *Le cadre d'accompagnement de la fin de vie est-il adapté aux différentes situations rencontrées ou d'éventuels changements devraient-ils être introduits ?* » a publié le 19 février 2023, le résultat de ses délibérations et s'est prononcée pour une évolution de la loi en faveur d'une aide active à mourir.

Ces pratiques existent **dans d'autres pays démocratiques** à niveau de vie équivalent. Il apparaît que le nombre de décès provoqués augmente et que le cadre légal strict prévu initialement, s'élargit au point de susciter l'inquiétude de certains dont un promoteur de la loi au Pays Bas (cf la tribune dans le Monde de Théo BOER et son audition à la CC).

L'enjeu du débat est donc de savoir si l'on peut ouvrir le droit à **donner la mort de manière intentionnelle** alors que les lois en vigueur ne sont ni appliquées (manque de temps pour soignants et patients, manque de soignants), ni évaluées (absence de réelle volonté politique), que le nombre de patients concernés par les 2 situations qui échapperaient à la loi n'est pas connu. Par ailleurs, une loi ne résoudra jamais le conflit éthique concernant des situations d'exception.

Notre réflexion est menée à la lumière de la raison, sans référence à la foi en Dieu car il n'est pas besoin d'être croyant pour aider et soigner. La discussion se fonde sur les

droits fondamentaux et les valeurs à hiérarchiser pour articuler un système éthique : droit à la vie et à son respect, droit à l'autonomie et à la liberté de disposer de soi-même. Des droits reconnaissent tout ce qui concourt à la dignité humaine : liberté, sûreté, égalité. Le principe d'autonomie et de liberté individuelle peut entrer **en conflit** avec les valeurs d'égalité, d'équité et de solidarité, il s'agit de trouver un **compromis** qui dessine un **choix anthropologique**.

Les arguments en présence :

1) en faveur d'une aide active à mourir :

- la perte de dignité : 2 conceptions de la dignité se font face : subjective (c'est moi qui juge de ma dignité, elle peut se dégrader) ; ontologique (elle m'est intrinsèque, inaliénable et inconditionnelle)

- la dernière liberté à conquérir et le respect de l'autonomie du patient : mais il faut questionner la conception de la liberté mise en oeuvre et le degré de liberté d'une demande d'euthanasie en contexte de maladie grave.

- l'appel à la bienfaisance et à la compassion, la mort « compassionnelle » versus la mission immémoriale de la médecine. Un nouveau métier pour cette pratique, hors des lieux de soins ? qui paie ?

- l'euthanasie économique : argument des coûts des soins en fin de vie, révélatrice de la mentalité utilitariste de notre société. Culpabilité des âgés et des handicapés qui veulent vivre ?

2) contre l'euthanasie

- L'interdit du meurtre (interdit structurant de toute vie en société) et de

l'euthanasie qui en est une modalité particulière. Cf serment d'Hippocrate et code de déontologie médicale. Nul ne niera qu'il existe des situations médicales très difficiles à travailler en situation, de manière collégiale soignants, patient, famille

- le caractère sacré de la vie, en particulier de la vie humaine, pour la plupart de humains. « sacré séculier »
- l'ambiguïté des demandes d'euthanasie : du côté des patients, du côté de l'entourage ; du côté des soignants
- le souci du bien commun et des conséquences sociétales d'une telle loi : nous sommes des êtres sociaux, interdépendants. Les décisions privées ont un impact sociétal (devoirs de l'État, combat pour la vie même difficile, atteinte de la confiance dans le soin et en EHPAD) 3
- les contradictions de notre société (la mort à la fois occultée et mise en scène, abolition de la peine de mort, prévention du suicide)

Mise en perspective chrétienne de ce débat

La réflexion éthique chrétienne catholique fait jouer trois instances : la **conscience** à éclairer, l'**Écriture** à prier et méditer, et la **Tradition** à connaître (textes du Magistère dont celui de la CEF "Ô mort, où est ta victoire ?" et travaux des théologiens moralistes). L'objectif est de nous aider à accomplir notre vie à la manière du Christ, à sa suite, dans l'ouverture à l'autre, au Tout Autre. Notre foi s'articule autour du **mystère pascal** qui dessine une anthropologie structurée par chacun des grands mystères de la Révélation.

. **la création ou recevoir sa vie comme un don gratuit de l'amour de Dieu.** Un don et son mode d'emploi condensé dans la Loi où l'interdit du meurtre est explicite « *tu ne tueras pas* » Ex 20,13 ; Dt 5,17). Cette vie nous est remise (premiers chapitres de la

Genèse et précision intéressante du Si 15, 14 « *lui-même a créé l'homme et l'a laissé à son propre conseil* ». La vie est un don à faire fructifier et à respecter jusqu'au bout « *car tous mes jours sont dans ta main* ». Parfois il est difficile au croyant d'expérimenter sa vie comme « un don de l'amour de Dieu » quand les malheurs, la maladie s'abattent sur lui. Il est alors tenté de dispenser Dieu de ce cadeau qui peut prendre la forme d'un cadeau empoisonné. La Bible aussi est traversée de cris de dégoût de la vie humaine cf Job 3, 11 « *pourquoi ne suis-je pas mort dès le sein ? A peine sorti du ventre, j'aurai expiré* » et on pourrait lire le ch 3 entier. Mais, tous reliés à Dieu (concept de création), nous sommes reliés les uns aux autres, et confiés les uns aux autres (« *qu'as-tu fait de ton frère ?* » Gn 4, 10). Le Christ est venu répondre à cette question en se faisant homme pour les autres.

. **L'incarnation** comme expression de notre valeur/prix aux yeux de Dieu qui nous rejoint en son Fils. Méditation du bon samaritain en contexte de fin de vie (Lc 10, 29-37)

. **La croix ou ce qu'il en coûte de s'engager en faveur des plus vulnérables à contre-courant d'une société, et le dévoilement de la résistance des hommes à cette proposition d'amour,**

. **La résurrection** ou l'assurance dans la foi que ce combat n'est pas vain : la vie surgira de la mort : l'amour est plus fort que la mort et « rien ne peut désormais nous séparer de l'amour de Dieu ». Telle est notre espérance cf 1 Co 15

. Enfin **le don de l'Esprit** nous permet de prendre le chemin de disciples, de nous ajuster à ce projet d'accomplissement de notre humanité et à cette promesse de 4^e vie éternelle déjà commencée quand nous mettons nos pas dans ceux du Christ. Et tout humain qui prend soin des plus

vulnérables est associé à cette promesse et est béni du Père (cf Mt 25).

C'est ainsi que Thomas d'Aquin (Somme théologique, I-II Question 91, article 2) comprend la **providence divine** : « la créature raisonnable est soumise à la providence divine d'une manière plus excellente par le fait qu'elle participe elle-même à cette providence en pourvoyant à soi-même et aux autres ». Dieu est providence pour chacun de nous, non parce qu'il a prévu, mais parce qu'il a pourvu, en faisant de chacun de nous une providence qui pourvoit pour soi-même et pour les autres, dès maintenant et à l'heure de la mort.

Dr Dominique BOUTEROLLE

Références

- F. NIESSSEN, *Repères chrétiens en bioéthique, la vie humaine du début à la fin*, Salvator, Paris, 2015
- X. THEVENOT, *la Bioéthique*, Le Centurion, Paris, 1989
- P. VERSPIEREN, *Face à celui qui meurt*, DDB, Paris, 1984
- Etudes octobre 2022, *L'euthanasie contredit le soin palliatif*, Claire FOURCADE et Jacques RICOT
- Etudes novembre 2022, *Prescrire la mort ?* éditorial de Bruno SAINTÔT
- Etudes décembre 2022, *Face à celui qui n'a plus figure humaine*, Agata ZIELINSKI
- Etudes janvier 2023, *la fin de vie a-t-elle besoin d'une nouvelle loi ?* Sophie CROZIER
- Auditions des experts à la Convention citoyenne : site CESE (conseil économique social et environnemental)
- Comité Consultatif National d'Ethique : avis en ligne
- Théo BOER, *fin de vie : ce qui est perçu comme une opportunité par certains devient une incitation au désespoir pour les autres*, tribune dans le Monde,
- Soignants de l'ADMD *Fin de vie : « Nous, professionnels de santé, disons haut et fort que l'aide médicale à mourir est un soin »*, tribune du Monde, 5
- Donner la mort peut-il être considéré comme un soin ? Réflexions éthiques interprofessionnelles sur les perspectives de légalisation de l'assistance au suicide et de l'euthanasie et leurs impacts possibles sur les pratiques soignantes. 16 février 2023
- Liste des organisations signataires : 2SPP : Société Française de Soins Palliatifs Pédiatriques AFSOS : Association Francophone des Soins Oncologiques de Support ANFIPA : Association Nationale Française

des Infirmier.e.s en Pratique Avancée CLAROMED : Association pour la Clarification du Rôle du Médecin dans le contexte des fins de vie. CNPG : Conseil National Professionnel de Gériatrie CNPI : Conseil National Professionnel Infirmier FNEHAD : Fédération Nationale des Établissements d'Hospitalisation à Domicile MCOOR : Association Nationale des Médecins Coordonnateurs en EHPAD et du Secteur médico-social SFAP : Société Française d'Accompagnement et de Soins Palliatifs SFC : Société Française du Cancer SFGG : Société Française de Gériatrie et Gérontologie SNPI : Syndicat National des Professionnels Infirmiers Groupe de Soins Palliatifs UNICANCER (Fédération des centres de lutte contre le cancer Lettre pastorale des évêques de France aux fidèles catholiques, 8 novembre 2022, *Ô mort où est ta victoire ?*

Les soins palliatifs

Dans la représentation générale, les soins palliatifs sont associés à la fin de vie. Pourtant, leur définition nous dit que ce sont des soins actifs dans une approche globale de la personne atteinte d'une maladie grave, évolutive ou terminale (une maladie qui ne guérira pas mais qui laisse encore un temps de vie ; les soins palliatifs cherchent à ce que ce temps de vie soit le plus confortable possible).

La fin de vie en fait partie mais pas seulement.

Les objectifs des soins palliatifs sont de soulager les symptômes physiques (douleurs, dyspnées, vomissements...) mais également prendre en compte la souffrance psychique, sociale et spirituelle.

Ils s'adressent au patient mais également à sa famille et son entourage à domicile ou en institution.

Au niveau national, de nombreux plans pour les soins palliatifs ont été proposés **Malheureusement depuis toutes ces années la prise en charge palliative des patients le nécessitant n'est pas totale et de ce fait la dernière loi Léonetti-Claeys**

n'est pas encore appliquée de façon correcte en France.

Au **Centre Hospitalier d'Auxerre** il existe une équipe mobile de soins palliatifs (EMSP) et des lits identifiés de soins palliatifs (LISP).

L'EMSP est une équipe pluriprofessionnelle (médecin, cadre, IDE, psychologue, secrétaire) qui travaillent en interdisciplinarité auprès des équipes soignantes, des patients, des familles en lien avec les réseaux (Opale, Emeraude, EMSP de Joigny...) pour une prise en charge globale du patient et de son entourage.

Les LISP sont présents dans différents services de courts séjours de l'hôpital (3) et 5 sont regroupés au 1^{er} étage de St Germain avec une équipe formée aux soins palliatifs, une psychologue et un médecin dédiés à ces lits.

Le rôle de ces lits est d'assurer la continuité de la prise en charge des patients, de permettre un soutien psychologique et social du patient et de l'entourage et un accompagnement par le service mais également des bénévoles extérieurs (JALMALV)

Laurence Castelletta

Un élément a été mis en lumière par les 3 intervenants : est-il sage d'envisager une nouvelle loi alors même que la législation actuelle , plutôt bien accueillie par l'ensemble de la population, n'est pas totalement mise en œuvre par manque de moyens financiers, en particulier concernant les soins palliatifs ?

"Témoigner, évangéliser aujourd'hui".
Utiliser les réseaux sociaux ?

Une soixantaine de personnes se sont retrouvées le dimanche 23 avril 2023 pour échanger avec **Matthieu Jasseron**, prêtre à Joigny, sur le thème:

"Témoigner, évangéliser aujourd'hui".

Nous avons abordé de nombreuses questions autour de son choix de faire des vidéos sur TIK TOK, sur le fonctionnement de ce mode de communication...

Quels impacts, quels retours?...

Mon intention n'est pas de faire une liste exhaustive de ce qui a été partagé, ce serait trop long et je risque de faire des oublis. Voici seulement quelques réflexions personnelles et quelques aspects que j'ai retenus:

Déjà, j'ai apprécié la dynamique de l'échange au fil de l'après-midi. Matthieu J. nous a communiqué ce qui lui tient à cœur avec enthousiasme.

J'ai un peu mieux compris comment fonctionnait TIK TOK, avant la préparation de ce café à thème c'était pour moi du chinois (!). Selon Matthieu J, il est important d'être présent sur ces réseaux.

Les vidéos concernant les religions présentent souvent un aspect binaire: bien/mal, vrai/faux, Faire ceci/ Ne pas faire cela...

Le message évangélique est beaucoup plus nuancé, ouvert... importance de le faire connaître. Des jeunes qui n'ont aucun lien avec l'église, pas de passé religieux... se questionnent, cela peut répondre à leur quête et les conduire peut-être plus loin.

J'ai cru comprendre que certains se retrouvaient en groupes de prière sur le net. Je m'interroge sur cette forme de lien virtuel, loin des relations au quotidien et espère que cela ne les remplace pas.

Une invitation à poursuivre la réflexion...

Maryline C.

ÉGLISE VERTE :

DES ARBRES QUI
MARCHENT



Écologie et Spiritualité

Entre décembre 2022 et mars 2023, nous avons visionné et partagé nos réactions sur la série :

« **Des Arbres qui marchent** » en huit épisodes vidéo disponibles sur YouTube (d'environ 35 minutes chacun) qui propose un **parcours de sens en huit étapes pour changer de regard, mobiliser des ressources intérieures et avancer dans un monde qui bascule**, réalisée par le « *Mouvement pour un Monde Meilleur* » (MMM)

Face aux catastrophes climatiques annoncées, quelles émotions nous envahissent ? comment sortir de la paralysie ?

A côté de l'urgente question « que faire ? », n'y a-t-il pas une voie tout aussi importante que nous avons du mal à explorer. La situation nous appelle à nous poser collectivement des questions de sens et à remonter aux causes philosophiques et spirituelles.

Le système qui nous emmène dans le mur est né dans le judéo-christianisme. Jusqu'où la religion, l'Église et la chrétienté portent-elles une responsabilité dans l'état des choses ? à quelle conversion le christianisme est-il invité ?

Où s'enracinent nos aveuglements et nos paralysies ? Comment en guérir ? Comment changer de regard, dissiper le voile de nos illusions et prendre conscience de notre interconnexion profonde avec le vivant ?

La prise de conscience engendre souvent colère et culpabilité.

Que faire de ces émotions ? Comment les composer ? Quelle est la place du pardon ? Quelles sont les attitudes les plus adaptées en cas de catastrophe ? Les sources scientifiques et spirituelles concordent pour identifier l'entraide et le recours à l'intelligence collective, comme les seules manières de survivre et de traverser les épreuves.

Et si une racine forte de la situation était le déséquilibre entre les pôles masculin et féminin ? Comment aborder la question compliquée des liens entre écologie et féminisme ?

Cette série donne quelques pistes de réflexion pour un avenir en « communs » et quelques pistes de conclusion pour traverser les douleurs de l'enfantement d'un monde nouveau.

Cela donne à la fois un ancrage profond, et un élan vital, aux paroles partagées, et ce qui est profondément reconfortant, c'est qu'à travers tous ces moments, perce petit à petit une espérance, pas naïve du tout, mais déterminée...une espérance dont nous avons tant besoin, et à laquelle nous sommes invités.

Le réalisateur belge Pierre-Paul Renders, scénariste de métier, a passé 18 mois, avec l'appui et l'impulsion du MMM (Mouvement pour un Monde Meilleur), à interviewer des personnalités de renom, qui font autorité dans les domaines de la philosophie, de la théologie, de la psychologie : Cécile Renouard, Gaël Giraud, Dominique Collin, Dominique Bourg, Laurent Lievens, Martin Kopp (protestant), Michel-Maxime Egger (orthodoxe)...et d'autres encore...

Il s'est aussi approché de scientifiques qui ont écrit sur "l'effondrement", et aussi comment se donner les moyens d'en sortir : Pablo Servigne, Gauthier Chapelle.

Laurence Canavesio

Marches du Vendredi

C'est un petit groupe de 5 à 10 personnes mais parfois 12 ou 15 qui se retrouve maintenant chaque premier vendredi de mois pour 6 à 7 km de marche. Un lieu de rencontre est donné à chaque fois pour varier les paysages (exemples : Chichery, Cheny, Auxerre, Courson,...)

Cette marche très ouverte à tous permet à la fois de prendre l'air, de se retrouver avec la nature et d'échanger quelques idées à partir d'un texte qui a marqué l'un ou l'autre. Bien sûr, des discussions fraternelles existent aussi, de manière informelle entre les marcheurs, ce qui permet de partager les nouvelles ou les interrogations à quelques-uns. De plus, nous terminons, pour ceux qui veulent, par un repas partagé où les dialogues se continuent, pour le plus grand bonheur des participants.

*Renseignements : Hubert Gibouin
au 06 33 94 08 15*



**BON ÉTÉ A TOUS, TOUTES et
CHACUN !**

AGENDA

30 juin : **Pause Spirituelle** de 10 h à 16h30
au Puits d'Hiver, sur le thème :
Blessures, Jugements, Ressentiments ...
*repas partagé. Prévenir de votre désir de
participer (puitsdhiver@wanadoo.fr
ou 03 86 73 25 88)*

6 juillet : rencontre du **groupe de pratique
de la CNV** (Communication Non
Violente) au Puits d'Hiver, à 20 h

11 septembre : **groupe lecture** 14h30
au Puits d'Hiver
suite du livre :
« foi et religion dans la société moderne »
cardinal Joseph de Kesel

17 septembre : **journée de rentrée.**
Accueil à 10h30 au Puits d'Hiver.
Mise en place des projets pour
l'année, repas partagé, et ...
des surprises pour l'après
midi ! ...Plus d'infos bientôt !

23 et 24 septembre **stage de chants
polyphoniques** proposé par
Terra Canto 9h30 à 17 h
au Puits d'Hiver
Chants de tradition orale principalement
en provenance d'Italie
Renseignements sur :
<https://www.terracanto.org>
inscription par :
[https://framaforms.org/stage-terra-canto-au-
puits-dhiver-23-24092023-1681550482](https://framaforms.org/stage-terra-canto-au-puits-dhiver-23-24092023-1681550482)

Pour toute autre information appelez le :
03 86 73 25 88

Ou allez sur le site :

[https://www.yonne.catholique.fr/le-puits-d-
hiver](https://www.yonne.catholique.fr/le-puits-d-hiver)

PUITS D' HIVER
22 rue du Puits d'Hiver
89400 CHICHERY la VILLE